

INTRODUCTION

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982, est entrée en vigueur le 16 novembre 1994. A sa quarante-neuvième session, en 1994, l'Assemblée générale des Nations Unies, a adopté une résolution où il est dit que la convention de 1982 «... doit être considérée non seulement comme un instrument instaurant l'un des régimes juridiques les plus importants de l'histoire, mais aussi comme un succès majeur en matière de conclusion de traités et de coopération multilatérale.»

Dans le chapitre spécial de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1992*¹, intitulé «Pêches maritimes et droit de la mer: 10 ans de mutations», on faisait observer que, 10 ans après la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982, un certain nombre d'Etats côtiers avaient trouvé largement leur avantage à l'extension des juridictions nationales, tandis que quelques Etats pratiquant la pêche lointaine y avaient beaucoup perdu. Parallèlement, on avait continué à investir dans de gros navires de pêche à très grand rayon d'action et il y avait eu un accroissement sensible de l'effort de pêche en haute mer. Le chapitre spécial faisait ressortir en outre qu'assurer une meilleure conservation et un meilleur aménagement des pêcheries relevant de juridictions nationales est une tâche très difficile. Il insistait sur la nécessité de mieux conserver et aménager les pêcheries, et d'intensifier la coopération à l'échelle nationale et internationale.

A diverses tribunes internationales, notamment la vingtième session du Comité des pêches de la FAO en 1993, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, la Conférence internationale sur la pêche responsable en 1992 et la Conférence en cours des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la notable surexploitation des pêcheries mondiales et des pertes économiques qui en résultent. Ces pertes sont dues à la surcapacité des flottilles et au surinvestissement, auxquels s'ajoute dans quelques cas le subventionnement par l'Etat pour que les opérations de certaines flottilles restent financièrement viables². La communauté internationale reconnaît maintenant que la capacité excessive des flottilles et le surinvestissement sapent les efforts de conservation et d'aménagement des pêcheries, menacent la durabilité à long terme des pêcheries et, de ce fait, la contribution que celles-ci pourraient apporter à la sécurité alimentaire.

Il est de plus en plus évident que d'autres facteurs affectent aussi la capacité de production des stocks de poissons. Les tendances et fluctuations à long terme des conditions environnementales revêtent une importance déterminante pour la production halieutique. Les modifications des conditions océaniques à l'échelle d'une décennie causent des fluctuations du recrutement dans des zones entièrement distinctes des océans mondiaux (voir encadré 1). L'augmentation des déversements de matériaux et de nutriments dans des mers côtières et semi-fermées a pour effet de modifier la productivité de base et la composition par espèces et, par conséquent, les tendances des captures. L'introduction volontaire ou accidentelle d'espèces exotiques par l'homme a également eu des effets sur d'autres espèces de l'écosystème.

Lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, cinq résolutions intéressant les pêches ont été adoptées. Dans l'ensemble, ces résolutions ont été axées sur les problèmes de durabilité post-CNUED, reflétant l'inquiétude de l'Assemblée générale quant au recours constant à des pratiques qui dégradent les ressources halieutiques par un mode d'utilisation non durable. Les cinq résolutions intéressent: *i)* le fait que l'on continue à utiliser de grands filets pélagiques dérivants dans certaines parties du monde; *ii)* la poursuite des travaux de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs en 1995; *iii)* la mise en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982; *iv)* les captures accessoires et les rejets, et leurs conséquences pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines dans l'ensemble du monde; et *v)* la pêche non autorisée dans des zones de juridiction nationale, et ses effets sur les ressources biologiques des océans et mers de la planète.

² Selon les estimations, les pertes économiques annuelles s'élèvent à plus de 50 milliards de dollars et sont compensées par des subventions. En outre, 46 pour cent de la valeur au débarquement des captures mondiales totales ont été requis à titre de recouvrement de l'investissement dans la flottille et cette proportion est exagérément élevée. D'autres problèmes découlent de la qualité insuffisante des données sur les captures et sur l'effort de pêche, de la persistance des opérations de pêche non autorisées, de l'utilisation d'engins insuffisamment sélectifs et de la concurrence croissante entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. En outre, un certain nombre d'environnements et d'habitats revêtant une importance critique pour la productivité des pêcheries ont été altérés, quelquefois par la pêche elle-même, mais le plus souvent par d'autres activités côtières et non côtières.

¹ FAO. 1992. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1992*. Rome. 262 p.

ENCADRÉ 1 Problèmes environnementaux dans les pêcheries marines

On observe depuis un certain nombre d'années un changement de point de vue spectaculaire dans la science halieutique. On a en effet commencé à reconnaître que les fluctuations les plus impressionnantes des populations de poissons marins tendent à se manifester à l'échelle de décennies. En outre, il semble que ces changements soient synchronisés dans des régions très écartées les unes des autres des océans du monde entier. Des «téléconnexions» climatiques à l'échelle mondiale semblent être l'explication la plus probable.

Par exemple, les accroissements des populations observés du milieu des années 70 au milieu des années 80, suivis d'une réduction après le milieu des années 80, semblent avoir été remarquablement répandus et uniformes dans un grand nombre d'écosystèmes marins répartis dans l'ensemble des océans mondiaux. Au cours de cette décennie, le système océan-atmosphère de la cuvette du Pacifique semble s'être trouvé dans un état du type «El Niño» plus marqué, caractérisé par une situation peu dynamique dans le Pacifique équatorial (moindre circulation des alizés, etc.). Cette accalmie dans le Pacifique tropical a, semble-t-il, été compensée par une intensification des phénomènes dans de nombreuses autres régions du monde. Il est possible que l'exacerbation des situations écologiques puisse promouvoir la croissance des populations de certains types de ressources halieutiques. Par exemple, entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, il y a eu une période de productivité et de croissance phénoménales des principales populations de poissons de fond dans la partie subarctique du Pacifique Nord. Inversement, depuis le milieu des années 80, beaucoup de ces populations sont en voie de diminution. La période semble aussi avoir été particulièrement productive dans la partie centrale, tropicale, du Pacifique Nord (langoustes, oiseaux de mer, phoques, poissons des récifs coralliens, etc). La croissance soudaine et rapide

de la très grande pêcherie de sardines du Pacifique a commencé vers le milieu des années 70. Vers la dernière partie des années 80, les débarquements de sardines ont commencé à diminuer rapidement tout autour du Pacifique.

Dans le Pacifique, l'évolution des populations d'anchois n'a généralement pas été synchronisée avec celle des populations de sardines. Notamment, la production d'anchois du Pérou a atteint son maximum en 1970 avec plus de 13 millions de tonnes, faisant de cette pêcherie de loin la plus importante qui ait jamais existé sur la terre. Elle s'est ensuite effondrée pour rester relativement peu importante jusqu'au milieu des années 80. Plus récemment, la population d'anchois du Pérou a connu une phase de croissance explosive. Ainsi, si les sardines semblent avoir prospéré pendant les périodes d'intensification du phénomène El Niño, les anchois semblent s'en être trouvés assez mal. Inversement, certains signes indiquent que les populations d'anchois et de sardines vivant au large de l'Afrique du Sud-Ouest ont peut-être tendance à connaître des altérations qui sont directement en déphasage avec celles des systèmes du Pacifique.

Il y a de nombreux autres exemples d'effets importants sur les populations marines au cours de cette même période allant du milieu des années 70 au milieu des années 80. Ainsi, le stock de germes du Pacifique Nord semble avoir fortement diminué. Il y a eu par contre une meilleure survie du flétan noir, une croissance spectaculaire des débarquements de langoustes dans l'est du Canada et une augmentation importante du stock de reproducteurs de morues du Nord, etc.